



Consignes permanences 2023-2024

Pour y accéder, vous devez respecter certaines consignes :

- Vous devez être inscrit à l'ASA escalade ou au SCB escalade (autre licencié FFME possible 3 fois).
- Sans licence FFME, vous ne pouvez ni grimper, ni assurer : une licence découverte peut être prise, au maximum 3 fois par personne et par an (6€ par séance).
- Vous devez attendre pour commencer à grimper que le responsable de la permanence soit présent : pour le reconnaître cherchez le gilet ou le brassard jaune.
- **Présenter systématiquement votre licence à l'encadrant de la permanence.**
- Seul le **nœud de 8** suivi d'un **double nœud d'arrêt** est autorisé : nœud de chaise interdit.
- Vous ne pouvez accéder au mur qu'avec des chaussons d'escalade, des rythmiques ou des baskets propres (utilisées uniquement en intérieur).
- Vous assurez avec des chaussures fermées
- Vous utilisez uniquement de la magnésie liquide en bas des voies
- Vous prenez soin du matériel que le club met à votre disposition.
- Vous participez au rangement de la salle si nécessaire.

En ce qui concerne les passeports :

Nous souhaitons être en conformité avec les recommandations de la FFME, ainsi, nous mettons en place régulièrement, le passage des passeports. Pour vous préparer, regardez le programme des passeports sur <https://www.ffme.fr/escalade/formationescalade/passeports/>

De plus :

Accès en moulinette à tous les secteurs et au 1^{er} relais du secteur du toit

- **Le module sécurité du passeport blanc** est obligatoire pour grimper et assurer en moulinette.

Accès en tête à tous les secteurs

- **Le module sécurité du passeport orange** est recommandé par la FFME pour grimper en tête. Il est obligatoire pour assurer un grimpeur en tête.

Nous mettons en place des formations puis de validation de passeports tout au long de l'année. Renseignez-vous !

En ce qui concerne les mineurs :

- TOUS les mineurs doivent avoir une autorisation parentale pour accéder aux permanences.
- L'accès aux permanences des enfants de moins de 14 ans n'est possible que s'ils sont en présence et sous la responsabilité d'une personne majeure autorisée par les parents ET licenciée FFME.
- Vous trouvez le document de cette **autorisation parentale** sur notre site (onglet "Permanences").

Autres informations

- Torses nus et pieds nus sont interdits dans la salle. Prévoir chaussures fermées si vous enlevez vos chaussons, rythmiques ou baskets propres entre les voies.
- La magnésie en poudre est interdite en début de voie (uniquement magnésie liquide).
- On se nettoie les mains (eau + savon ou gel hydroalcoolique à disposition dans la salle) en entrant, en sortant et régulièrement pendant la séance.
- En ce qui concerne les mesures liées au COVID, il y aura, si besoin, un affichage détaillé dans la salle.

Ce règlement est disponible sur le site à l'onglet permanences.

**Merci de respecter toutes ces consignes,
pour que l'on puisse continuer de grimper en toute sécurité.**

